

République Française

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat

Le Secrétaire d'État chargé des Transports

Paris, le

12 NOV. 2010

Référence: CP/A10029587-D10020154
Vos réf : v/lettre du 03/09/2010

19 11 10
M

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez bien voulu me faire part du courrier que vous avez adressé à M. Guillaume PEPY, Président de la SNCF, relatif à l'avenir de la liaison corail entre Maubeuge et Paris via Saint-Quentin.

⇒ ||

Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010 a affirmé l'objectif du Gouvernement de garantir l'avenir des relations assurées par les trains d'équilibre du territoire. A cette fin, un dispositif de conventionnement entre l'Etat et la SNCF vient d'être finalisé. La ligne ferroviaire Paris – Saint-Quentin – Maubeuge, qui contribue à renforcer l'attractivité de l'Avesnois, s'inscrit pleinement dans le champ de cette étude.

⇒ ||

Les orientations actuelles du Gouvernement visent, comme il s'y est engagé, au maintien de l'ensemble des lignes corail intercités ainsi que de leurs dessertes. C'est également le cas pour les services TéoZ et Lunéa. Cela concernera notamment la ligne ferroviaire Paris – Saint-Quentin – Maubeuge qui fera bien partie du périmètre de la convention.


⇒ ||

Tels sont les éléments d'information que je souhaitais porter à votre connaissance

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ad

→ Mini de la ligne,
Mini. le député
L h.


Dominique BUSSEREAU

Monsieur Jean-Luc PERAT
Député du Nord
Conseiller général du Nord
28 avenue de la gare
59440 AVESNES SUR HELPE